

La Croisière s'agite



■ **PARC D'ACTIVITÉS.** Le projet d'extension du parc d'activités situé entre la Haute-Vienne et la Creuse interroge sur sa consommation foncière importante et son utilité économique.

■ **ÉCOLOGIE.** Comment préserver les terres agricoles de l'artificialisation ? Et quel équilibre trouver avec la nécessité d'entretenir le dynamisme économique des zones rurales ? Autant de questions d'intérêt public. PHOTO D'ARCHIVES BRUNO BARLIER

**LE FAIT
DU JOUR**
Le projet d'agrandissement du parc

La Croisière, à la croisée

Ruralité

Comment concilier développement économique et agriculture ? Faut-il drainer pour privilégier l'un aux dépens de l'autre ? L'extension du parc de La Croisière illustre ces questionnements.

Sébastien Dubois

sebastien.dubois@centrefrance.fr

« E »

st-ce que c'est encore le sens de l'histoire ? » À bord de sa Peugeot, Christophe Dubois parcourt les routes du nord de la Haute-Vienne à fond de train. Au sein de l'association Terres de lien, l'homme à la casquette est un opposant notoire au projet d'extension du parc de La Croisière, à cheval entre la Creuse et la Haute-Vienne. 45 hectares qui selon lui, rognent « de bonnes terres agricoles ». A ses côtés, le pédologue Clément Mathieu, spécialiste de l'étude des sols, ne peut qu'acquiescer. « Ce sont des terrains plats, faciles à travailler, explique cet ancien enseignant à l'école de Purpan, près de Toulouse. Les sols sont un peu acides, mais on n'a pas attendu toute leur potentialité. »

Un site emblématique d'une question cruciale

Faut-il continuer à artificialiser des terres agricoles ? Quelle doit être le modèle de développement de demain ? Au croisement de l'A20 et de la RN 145, le parc de La Croisière est aussi à la croisée des chemins économiques et écologiques. « Si on ne prévoit pas d'extension, on commet une faute politique, avance Pierre Decoursier, président du SMPAC (Syndicat mixte interdépartemental par activités La Croisière). Ce sont les emplois de demain. On peut vivre comme sur le plateau, sans rien changer, mais ce n'est pas ce que veut la majorité des gens. » Mais cette croissance-là est vo-

race en terrain. Entre 2015 et 2020, l'observatoire Natu a recensé 1.179 hectares passés de surface agricole à surface urbanisée en Haute-Vienne et ce chiffre dépasse les 14.000 hectares sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. « Entre 2009 et 2020, 2.228 hectares haut-viennois ont changé d'utilisation », rappelle Clément Mathieu dans sa contribution sur le projet d'extension du parc de La Croisière et « 8,3 % de la surface du département sont considérées comme artificialisées par l'agreste. Il y a actuellement une accélération du phénomène », souligne le pédologue.

Chaque grand projet repose la même question. « Au sein de la Confédération paysanne, on n'a pas toutes les réponses, confie Hugo Bourdin. Mais quand on voit par exemple que la chambre d'agriculture a émis un avis favorable au projet d'autoroute A147, qui consommait au moins 600 hectares de terres agricoles, on peut se dire que c'est complètement aberrant. Ces terres, comme celles des exploitants de La Croisière, ce sont les outils de travail des agriculteurs. »

« On s'est déjà réinventé, mais on nous demande de le faire à nouveau »

Retour les pieds dans la terre du bocage du nord du limousin. Ce jour-là, rendez-vous a été pris aux abords du village de Laschamps, aux confins de la Haute-Vienne et de la Creuse. En plus de Christophe Dubois et Clément Mathieu, sont présents Cécile et Nicolas, exploitants agricoles. La première



DÉBAT. Les opposants à l'extension du parc de La Croisière, à cheval entre la Creuse et la Haute-Vienne, craignent de voir disparaître « de bonnes terres agricoles ».

re vend du bœuf et du porc, le second du veau de lait. Et tous les deux cherchent à produire sur place l'alimentation pour leur bétail. « On essaie de faire les choses bien, de manière intelligente », explique l'agriculteur. Le développement du parc de La Croisière l'a déjà privée de cinq hectares et son extension remettrait en cause l'organisation de son exploitation. « La première fois, explique-t-elle, ça m'a demandé de diviser un de

mes troupeaux par deux et de redéfinir mon parcours de rotation culturale. On s'est déjà réinventé et on nous demande de le faire à nouveau. Mais quand on perd des hectares de culture, on perd de l'alimentation. »

Dans leurs contributions, les organisations agricoles interpellent sur le sujet. « L'impact sur les fermes existantes paraît être très important alors qu'il n'est pas abordé dans vos documents », explique la Confédération

principale de l'extension sera une route qui existe déjà. On ne crée pas des kilomètres de voies en plein champ. »

Par ailleurs, le nombre d'études à mener a augmenté ses dernières années. « On doit faire une étude unique sur l'environnement qui intègre différents sujets d'études, explique le responsable de la gestion du SMPAC, Christophe Mugny : l'eau, l'environnement, une étude agricole individuelle et une étude agricole collective. De nouvelles règles imposent aussi une étude de compensation agricole et on a déjà fait des réserves foncières avec la Safer. » Mais les propositions actuelles ne

PIERRE DECOURSIER. Le président du SMPAC met en avant l'approche écologique du développement du parc. PHOTO BRUNO BAILLER



Comme tout n'est pas blanc ou noir, le projet d'extension du parc de La Croisière affiche une ambition écologique forte.

« On ne fait pas des zones d'activités en 2022 comme en 2000, explique le président du SMPAC (Syndicat mixte interdépartemental par activités La Croisière), Pierre Decoursier. Sur 70 hectares prévus au départ, on a évacué quinze hectares de bonnes terres agricoles, le long de l'autoroute. Il reste 46 hectares et on n'en viabilisera qu'une trentaine. Il y a des zones boisées et des zones humides qu'on va préserver. On n'arrache quasiment rien et l'axe

Le SMPAC met en avant une approche écologique forte

tion paysanne, en décembre 2022. « La perte de terrains agricoles devra être évaluée en prenant en compte leur importance dans le système d'exploitation », ajoute la Chambre d'agriculture, qui réclame, dans ce courrier de décembre 2021, une étude « Éviter, réduire, compenser » ainsi que « la nécessité d'une compensation collective agricole ». Mais selon Christophe Dubois, les préconisations du processus Zéro Artificialisa-

d'activités suscite des oppositions

LE FAIT DU JOUR

du développement



Mirgue, qui y voit, dans sa contribution écrite, « un socle supplémentaire indéniable en matière d'attractivité et d'avenir ». Sophie Drieux, édile d'Arnac-Lanose, est « très favorable » au projet qui crée « de nouveaux emplois directs et indirects » et « contribue ainsi à maintenir nos écoles et à faire vivre le commerce local », ajoute-t-elle. « Les retombées ne sont pas énormes, mais avec l'implantation des entreprises, c'est mieux qu'il y a quelques années, souligne le maire de Châteauponsac, Gérard Rumeau. On a notamment la CFE (*contribution foncière des entreprises*) et quand il y a des emplois, il y a forcément plus de retours. Ça permet notamment de préserver les services publics. On se bat pour ça. »

« Gisement d'emplois »

« Ils ne voient que le gisement d'emplois », déplore au contraire le représentant de la Confédération paysanne. « On ne parle jamais des emplois agricoles, dans cette balance », peste Cécile. L'exploitant emploie un apprenti et deux bouchers « en prestation de service ». « Ce ne sont pas des terrains à l'abandon, souligne son collègue agriculteur. Ils nous permettent de vivre. »

À 3.200 € l'hectare en moyenne, les terres de Haute-Vienne sont attractives et celles de La Croisade ne font pas exception. Le SMIPAC promet aux futures entreprises les terrains mi-viables à 7 € le mètre carré, quand les agriculteurs expropriés sont indemnisés « à hauteur de 30 à 45 centimes », explique Christophe Dubois. Mais pour certains, cela représente une réelle opportunité. « Quand on a des revenus agricoles faibles, on peut comprendre la tentation de certains de faire un jackpot et de vivre des rentes de la vente de sa terre, souligne Hugo Bourdin. Ça permet aux gens qui gravitent autour, notamment dans l'énergie, de faire de bonnes affaires. » « Ce sont surtout les communes rurales qui souhaitent le plus at-

tirer ces nouveaux résidents en leur offrant, si possible, des activités de proximité, pointe Clément Mathieu. D'où de plus en plus de ZAC (*zone d'aménagement concerté*) et de ZAD (*zone d'aménagement différencié*) initiées par les collectivités, qui sont pilotées par des élus ».

« Avec son nœud routier, le parc était destiné surtout à la logistique, explique Christophe Mugnau, du SMIPAC. En dessous d'Orléans, il n'y a rien et au niveau logistique, on est considéré comme le désert central français, il y a des choses à faire. »

« Comment sort-on de l'impasse ? »

Entre volonté de favoriser un dynamisme rural et préservation de l'environnement, l'équilibre est difficile à trouver. « Il y a une utilité au projet d'extension. Il y a de la demande et la réserve foncière actuelle n'est pas suffisante. Je pense qu'il y a moyen de trouver un équilibre. La commune rend plus de 100 hectares de ses terrains au monde agricole, ça permet d'avoir une dynamique. L'étude menée à déjà amoindri la surface exploitable. 38 hectares pour cette extension, ça paraît énorme, mais il n'est pas rare qu'une entreprise demande dix hectares et ça peut vite partir. Ces projets permettent d'attirer de la population », avance Gérard Rumeau. « On perd déjà des habitants, des enfants, les écoles ferment, ajoute Pierre Decourcier. Il faut offrir de l'emploi pour être attractif. »

En mai 2022, le parc employait 174 personnes et « ça a augmenté depuis », souligne Christophe Mugnau. « Mais la vie rurale, ce sont aussi des paysages et un style de vie qu'on défend, rappelle Cécile. Les gens qui viennent s'installer ici, ils veulent une nature préservée, des champs, des vaches dans les prés. » « C'est tout un modèle qu'il faut réinterroger, conclut Hugo Bourdin. Aujourd'hui, on est dans une impasse. Comment en sort-on ? » ■

L'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 inquiète les élus de la ruralité.

« Dans le monde rural, la législation ZAN est problématique, explique Gérard Rumeau, maire de Châteauponsac. Dans le plan local d'urbanisme intercommunal, ça nous a contraints à de fortes baisses de terrains constructibles. Et plus on limite, moins on est attractif. Si demain un investisseur demande trois à quatre hectares, on va avoir du mal à fournir. Compte tenu du coût des matériaux, les gens privilégient la construction, c'est aussi consommateur de surfa-



ÉQUILIBRE. Comment concilier développement des territoires et boisse de l'artificialisation des sols ? PHOTO STÉPHANE LEEVERE

« La loi ZAN condamne un peu plus les territoires ruraux »

Alors que le projet d'extension de La Croisade est déjà inscrit dans les plans locaux d'urbanisme, la législation pourrait être une opportunité favorable. « On est peut-être dans les derniers à pouvoir le faire », souligne Christophe Mugnau. « Ça va être de plus en plus difficile pour les collectivités, explique Pierre Decourcier. Aujourd'hui, pour faire une zone d'activité, il faut revoir les documents d'urbanisme, ça prend du temps et c'est souvent un casse-tête. La loi ZAN est plus facile à appliquer dans les grandes métropoles qui ont des friches, que dans les campagnes. »

« La législation Zéro artificialisation nette a des manques, juge le président de la chambre d'agriculture de Haute-Vienne, Bertrand Venteau. Est-ce qu'elle va permettre de préserver les terres agricoles, je ne suis pas sûr. Les endroits qui ont beaucoup artificialisés vont pouvoir continuer à le faire et en revanche, les communes rurales où c'était moins le cas vont être davantage limitées. Or, ce n'est pas sur les communes rurales qu'on a le plus de problèmes pour les terres agricoles. Au contraire, cette loi condamne un peu plus les territoires ru-